
DIPEM 1D

LISTE DES POSTES VACANTS

S. Bôné

A.S.H. :

Maître E de RASED :

St GIRONNS Henri Maurel

Maîtres G de RASED :

TARASCON Le Pradelet élémentaire

Psychologue scolaire :

MIREPOIX élémentaire
SAINT GIRONNS Henri Maurel



Priorité à un départ en formation de psychologue scolaire

CLIS :

LAVELANET GI
MIREPOIX
PAMIIERS Lestang élémentaire

Adjoins spécialisés (1) :

IME La VERGNIERE 1 poste d'adjoins spécialisé
(un Coordonnateur pédagogique pourra être désigné parmi l'équipe enseignante de l'établissement – Cf circulaire du mouvement paragraphe 2.3.3)

IME EYCHEIL 1 poste d'adjoins spécialisé
(un Coordonnateur pédagogique pourra être désigné parmi l'équipe enseignante de l'établissement – Cf circulaire du mouvement paragraphe 2.3.3)

SEGPA MIREPOIX 3 postes

EREA PAMIIERS 1 poste

IME SAINT JEAN DU FALGA 0,50 + ITEP LA TOUR DU CRIEU 0,50

Instituteurs éducateurs (2) :

EREA PAMIIERS 6 postes

DIRECTEURS :

Chargés d'école à 1 classe:

BETCHAT
CAMON
NIAUX
ROUZE
TOURTROL

Directeurs d'école de 2 à 9 classes :

AIGUES VIVES (dir 3cl) priorité au faisant fonction
ALZEN (dir 3cl)
DALOU (dir 3 cl) priorité au faisant fonction
DREUILHE (dir 2cl) priorité au faisant fonction
FOUGAX (dir 2cl)
LA BASTIDE DE SEROU (dir 5cl)
LA TOUR DU CRIEU maternelle (dir 5cl)
LE FOSSAT (dir 5cl)
LES PUJOLS (dir 6cl)
PAMIIERS Lestang élémentaire (dir 7cl)
SERRES SUR ARGET (dir 3cl) priorité au faisant fonction
VARILHES Paul Delpech (dir 9 cl)

ADJOINTS :

ARTIGAT
AX maternelle
BENAGUES
FOIX GI
FOIX Parmentier
LA BASTIDE DE SEROU
LAROQUE D'OLMES GII
LA TOUR DU CRIEU élémentaire
LA TOUR DU CRIEU maternelle
LEZAT élémentaire
LEZAT maternelle
LORP SENTARAILLE
MAZERES maternelle
MERCUS
MIREPOIX maternelle
MONTAUT
MONTOLIEU
MOULIS
PAMIERS Canonges
PAMIERS Condamines
PAMIERS Les Carmes
RIEUX DE PELLEPORT
SAVERDUN Pierre et Marie Curie (2 postes)
SAINTE CROIX VOLVESTRE
SAINT GIRONS Henri Maurel
SAINT JEAN DE VERGES
SAINT PAUL DE JARRAT
SAINT YBARS
TARASCON Le Pradelet élémentaire (2 postes)
TARASCON Le Pradelet maternelle
VERNIOLLE élémentaire
VERNIOLLE maternelle

Situation particulière : écoles de la commune de LAVELANET (CF circulaire du mouvement en ce qui concerne les priorités d'affectation) :

Compte tenu de la restructuration, les postes vacants sont :

LAVELANET Lamartine GI	dir 10 cl (poste à profil)
LAVELANET Lamartine	4 postes d'adjoint
LAVELANET George Sand GII	2 postes d'adjoint

Enseignants PEMF

Professeur des écoles Maître Formateur (1 emploi)

L'implantation de ce poste dépendra de l'affectation de la personne nommée.

T.R. :

BRIGADE :

ARTIGAT
FOIX Nelson Mandela – Le Courbet
LA BASTIDE SUR L'HERS
LAVELANET Les Avelines
MIREPOIX élémentaire
MIREPOIX maternelle
PAMIERS Cazalé
TARASCON Le Pradelet élémentaire

POSTES SPECIFIQUES (prérequis ou à profil) :

1-Vacants:

Directeur de l'école de SAVERDUN Pierre et Marie Curie (14 classes)

Directeur de l'école de MAZERES élémentaire (10 classes) priorité au faisant fonction

Directeur de l'école de LAVELANET Lamartine (12 classes) S/r des priorités liées au mouvement sur Lavelanet

Dispositif « Accueil des moins de 3 ans »
AX LES THERMES maternelle

Enseignant en ULIS (3) :
LAVELANET Pasteur
TARASCON/VICDESSOS

Personne Ressource pour le Numérique Educatif (animateur TICE)
rattaché à la circonscription de PAMIERS Basse Ariège

Enseignant en Hôpital de Jour Clinique Rozès de Saint Lizier

Enseignant en Hôpital de Jour IME La Vergnière 0,50 + Adjoint spécialisé IME La Vergnière 0,50

Enseignant Référent auprès de la M.D.P.S.H. FOIX

2-Situation particulière :

Dispositif « Plus de maîtres que de classes »

Un appel à candidature spécifique sera effectué ultérieurement.

3-Susceptibles d'être vacants suite à déclaration d'intention de participation au mouvement (4) :

/

(1) Prendre obligatoirement contact avec M. l'IEEN chargé de l'ASH (M. DE LA CRUZ 05.67.76.52.82) et l'établissement :

- IME La Tour du Crieu : 05.34.01.39.39
- IME La Vergnière : 05.34.09.84.09
- IME Lézat : 05.61.69.13.70
- IME Eycheil : 05.61.66.65.03
- IME Saint Jean du Falga : 05.61.68.00.56

(2) Susceptible d'effectuer une partie du service en classe. Se renseigner auprès du chef d'établissement.

(3) Les candidats postuleront sur les postes identifiés UPI sur la liste des postes numérotés.

(4) Les postes à profil qui se retrouveront effectivement vacants suite à la première étape du mouvement feront l'objet d'un appel à candidature ultérieur.